



Président
Benoît Vignes

Vice-Président
Jean-Paul Boiteux

Secrétaire Général
Frédéric Vavdin

Secrétaire Général
Adjoint
Pierre Mongiat-Artus

Trésorier
Marc Geraud

Trésorier Adjoint
Jean-Charles Alimi

Collège des Libéraux
Jean-Charles Alimi
Thierry Gérard
Marc Géraud
Didier Legeais
Pascal Meतोis
Frédéric Vavdin

Collège des Hospitaliers
Général
Marc Schneider
Benoît Vignes

Collège des
Hospitalo-Universitaires
Jean-Paul Boiteux
Pierre Mongiat-Artus
Fabien Saint
Pascal Rischmann

Docteur Jean-Martin COHEN-SOLAL
3, rue Campagne première
75014 Paris

Paris, le 3 février 2014

Objet : chirurgie ambulatoire

Lettre ouverte à Monsieur le Délégué de la Mutualité française.

Monsieur le Délégué de la Mutualité française, Cher Confrère.

Votre intervention à la **Journée Nationale de Chirurgie ambulatoire du 23 janvier 2014** a retenu notre attention.

Votre communication, dans le cadre de la première session consacrée à la *tarification de la chirurgie ambulatoire en France et à l'étranger : incitation, obstacle ?*, s'intitulait « **Des mesures incitatives de la part des mutuelles ?** ».

Je vous ai écouté avec attention, tout comme mes voisins, impatient d'entendre vos propositions.

Or, au nom de la FNMF, vous n'avez rien proposé.

Lorsque vous annoncez, dans votre propos introductif, qu'il s'agit « d'un truisme que de dire que l'on a besoin d'une mutuelle pour accéder à la santé (sic) », vous entretenez un mensonge auprès de nos concitoyens. Vous savez que les hospitalisations en chirurgie sont prises en charge par l'assurance maladie obligatoire.

Que prennent en charge les mutuelles pour la chirurgie ?

. Le forfait journalier ? il avait été créé pour responsabiliser les assurés.

. Les chambres individuelles ? elles sont le « secteur 2 » des établissements de santé et la variable d'ajustement par rapport aux tarifs imposés.

. Les honoraires des chirurgiens ? L'assurance maladie a reconnu l'insuffisance de ses tarifs en créant, sous la commande politique, le « Contrat d'accès aux soins ». A ce jour, les complémentaires ne se sont pas investies.

En ambulatoire, vos mutuelles n'auront même plus de surcote d'hôtellerie à payer.

La question vous a été posée de savoir comment vous comptiez, grâce à ces réelles économies engendrées par l'évolution ambulatoire, devenir incitatif pour cette chirurgie. **Vous n'avez rien proposé. Les organismes que vous représentez nous ont habitués à ne rien faire pour la chirurgie. Vos propos à la JAB 2014 nous font craindre que cela perdure. Quelle déception !**

En chirurgie, nous avons besoin d'avoir un esprit clair. Il en va de notre capacité de réaction dans des situations difficiles. Il en est de même lorsque nous participons à des discussions avec les tutelles.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Délégué et cher Confrère, que **vos communication n'aide pas à espérer des jours meilleurs pour la chirurgie française.**

L'orateur qui vous suivait, représentant l'Assurance maladie, a reconnu que, je cite, « *les incitations sont surtout sur les établissements de santé et les contraintes sur les praticiens* ».

Or, comme l'a rappelé un chirurgien qui communiquait sur l'optimisation en chirurgie ambulatoire, « *le chirurgien est la porte d'entrée et le garant de la qualité de cette prise en charge* ».

Vous me direz peut-être que vous avez été mal compris. Si oui, nous souhaiterions alors que vous clarifiez les choses à la question « Des mesures incitatives de la part des mutuelles ? ».

Soit la FNMF a pris la décision de ne pas investir un euro dans la chirurgie, et nous en prenons acte, mais dites le clairement à ceux qui vous représentent dans les discussions avec les chirurgiens et l'Assurance maladie.

Soit la FNMF souhaite être incitative, notamment pour l'ambulatoire, et nous pourrions alors nous rencontrer pour avancer sur le sujet.

Nous espérons vivement une réponse de votre part et vous adressons nos salutations confraternelles.

Docteur Benoît VIGNES
Président du SNCUF

Copies adressées : cf au dos